De : Equit'aide - Handicheval <agnes.galletier@wanadoo.fr>
Objet : **Revue de la Médiation Equine n° 2**
Date : 12 septembre 2013 16:56:57 HAEC
À : FNHC <fnhc@wanadoo.fr>
Répondre à : Equit'aide - Handicheval <agnes.galletier@wanadoo.fr>

La Lettre d'information sur la médiation équine **N° 2**

Revue de la Médiation Equine

Sommaire

- **Les actus de la médiation équine :** nouveautés, prochains rendez-vous, à savoir...
- **Une filière, des métiers :** les évolutions récentes du secteur de la médiation équine et la perspective de 2015, avec l'obligation d'accueillir les personnes en situation de handicap. Par Isabelle Claude, présidente de la fédération Handi-cheval
- **Pédagogie :** vivre l'intégration autour d'une journée de partage avec les chevaux. Par Anne-Sophie Mathieu, Psycho clinicienne à l'association Pas à Pas, Handi-cheval Ile de France.
- **Ethologie équine :** comprendre la communication tactile chez les chevaux et l'utiliser. Par Hélène Roche, éthologiste équin
- Juridique **:** L'établissement professionnel, une structure à envisager pour les équiciens. Par Xavier Bacquet, avocat à la Cour de Paris, auteur de La législation équine, chez Larivière.

Les actus de la médiation équine

• **Recherches scientifiques :** deux thèses récentes enrichissent, chacune à leur façon, les réflexions sur la filière de l'équicie :

- La première, soutenue par Mathilde Valenchon le 1er juillet 2013 à l'Université de Tours : "**Influence du tempérament sur les performances d'apprentissage et de mémoire chez le cheval**, *Equus caballus* / **Etude de sa modulation par le stress**". Un sujet utile aux équiciens pour le choix et la préparation de leur cavalerie.

- La seconde, plus directement tournée vers les pratiques avec un public en difficulté : « **La médiation équine et le handicap psychique. Un état des lieux et une étude d'évaluation clinique** », thèse en psychopathologie présentée par Jessie Ansorge-Jeunier en novembre 2012 à l'Université de Toulouse Le Mirail. L'analyse repose sur une centaine de déclarations fournies par des établissements de psychiatrie infanto-juvénile intégrant la médiation équine dans le dispositif de soins. Parmi les résultats les plus marquant, on note que 63 % des établissement utilisent la médiation équine depuis plus de 10 ans, en particulier pour les troubles envahissant du comportement (67%), à un rythme d'une à deux heures par semaine (92 %). La seconde partie de la thèse porte sur l'observation et l'analyse clinique de vingt trois enfants présentant des troubles psychiques divers (troubles envahissants du développement, troubles des conduites et troubles émotionnels, déficience intellectuelle), lors de séances de médiation équine, sur une période de une à trois années. Cette évaluation permet de dégager des progrès significatifs chez la plupart des enfants dans tous les domaines : autonomie, développement moteur, expression, compréhension, espace et temps, initiatives et persévérance, responsabilisation, socialisation, comportement.

Pour en savoir plus sur ce travail de thèse : jessie.ansorge@wanadoo.fr

● **Conférence** « Pourquoi le cheval nous fait tant de bien ? »
Deauville, le mardi 15 octobre, 18h30, à la salle des Fêtes, 118 avenue de la République, dans le cadre des Equidays. Avec Isabelle Claude, présidente d'Equit'aide, Agnès Galletier, auteur, Claire Neveux, Ethologue. Cette conférence propose une réflexion sur le rôle du cheval dans la relation d'aide et au-delà dans notre société.

● **Médiation animale :**
- Colloque : La médiation animale et ses im'possibles, les 12 et 13 octobre 2013, pour les Automnales de l'association Licorne et Phénix, au Centre d'accueil la Plinguetière, à St

Aignan de Grand Lieu (près de Nantes). Ce colloque sur l'utilisation de l'animal auprès de personnes fragilisées sera l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur les limites et les difficultés de cette pratique professionnelle, pour en assurer les bienfaits. Lien : http://licorneetphenix.over-blog.com/tag/Colloque%20Annuel/

A SAVOIR : La fondation AP Sommer récompense par son prix Marie-Claude Lebret, les étudiants en travail social, en soins infirmiers, en psychomotricité, en orthophonie, en ergothérapie, qui centrent leur mémoire de fin d'étude sur la médiation animale et son usage dans le cadre social, thérapeutique ou éducatif. Pour en savoir plus

FONDATION A ET P SOMMER
sous l'égide de la Fondation de France

A LIRE : l'article paru sur l'équicienne Anne-Sophie Mathieu et son association Pas à Pas, dans les Yvelines. L'Echo Républicain du 5 septembre 2013.

Une filière, des métiers

Préparer 2015 et l'obligation pour tous les établissements d'accueillir des personnes en situation de handicap

Par Isabelle Claude, présidente de la fédération Handi-cheval

La filière de la médiation animale et en particulier la médiation équine connaît ces dernières années de profondes évolutions, tant par la diversification de l'offre que par une forte augmentation de la demande.
Les effets bénéfiques de la médiation équine sont largement médiatisés. Des publics de plus en plus nombreux et variés souhaitent en bénéficier.
La loi de 2005 prône l'égalité des chances et met la personne en situation de handicap au cœur de la citoyenneté, ce qui implique que tout lieu public soit susceptible de recevoir des personnes en situation de handicap. De nombreux lieux de pratique avec le cheval ne sont pas en mesure de recevoir tous les publics. Plusieurs raisons à cela : un manque de savoir faire et de personnel en mesure d'accompagner les publics en situation de handicap pour les uns, des installations à revoir pour les autres.
La loi du sport, depuis 2011, a pris en compte la loi de 2005 et confère au moniteur d'équitation la responsabilité d'accueillir, des personnes en situation de handicap et de

garantir leur sécurité. Ceux qui le souhaitent peuvent passer le BFEEH (brevet Équihandi) qui est une plus value à la formation initiale du BPJEPS, dont le but est selon la FFE de « donner aux enseignants des informations leur permettant d'adapter leurs structures, matériel et cavalerie, mais aussi et surtout leur approche pédagogique pour l'accueil et l'encadrement de ce public. »

Il s'agit d'un progrès important, qui permet d'avancer vers un véritable accueil de tous les publics, avec des structures et des activités adaptées et ciblées. Pour autant, à ce jour, la réalité de l'accueil des publics en difficulté est loin de pouvoir satisfaire un projet d'accompagnement de la personne avec le cheval.

Les moniteurs d'équitation sont souvent seuls au sein de leur centre et ne peuvent accueillir que des groupes. Il leur est très difficile d'individualiser l'accompagnement. S'ils sont sollicités par des établissements spécialisés, ils bénéficient de la présence active ou passive des professionnels du médico-social qui ne sont pas forcément au fait des règles de base à appliquer avec un équidé. Quant il s'agit d'accueillir des personnes à titre individuel, cela devient très compliqué souvent par manque de moyen humain.

Par ailleurs, aucune réglementation n'existe qui viendrait fixer des conditions d'accueil. Les personnes se voient donc proposer une activité occupationnelle généralement à cheval. Ces séances peuvent avoir lieux au cours de reprises d'équitation avec d'autres cavaliers valides, si la personne a une mobilité et une indépendance suffisante, soit dans le cadre d'accueil de groupes fermés, venant d'une institution. Il est en revanche très rarement proposé un accompagnement, individuel ou collectif, tenant réellement compte de la situation de la personne en difficulté, ciblant des objectifs et mesurant des résultats à travers la médiation équine.

Cela signifie que malgré la loi de 2005 et la bonne volonté de nombreux établissements et moniteurs, une personne en difficulté qui souhaite se diriger vers un projet avec le cheval, à titre personnel, a peu de possibilités d'être accompagnée par les structures existantes.

A partir de 2015, c'est-à-dire demain, les lieux de pratique de l'équitation n'auront légalement plus le droit de refuser des personnes en situation de handicap.

Comment peut-on aider la filière équine à faire face à cette obligation ? La structuration d'un métier est une possibilité d'apporter des éléments de réponse en terme de réglementation et éclairer le public sur les possibilités d'accueil.

Ensemble, nous pourrons faire connaître ce métier en respectant des règles déontologiques identiques pour chaque praticien et garantir des compétences spécifiques pour que chacun, quelque soit ses difficultés, puisse réellement accéder à la relation au cheval et à ses bienfaits.

Pédagogie

Vivre l'intégration autour d'une journée de partage avec les chevaux

Par Anne-Sophie Mathieu, Psycho clinicienne à l'association Pas à Pas, Handi-cheval Ile de France

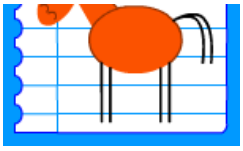

Lors d'une organisation de stage à la journée, je souhaite convier des enfants en situation de handicap et d'autres pour qu'ils puissent se rencontrer autour du cheval, avec des objectifs communs. Nous y voilà, avec cinq enfants âgés 9 et 13 ans. Deux d'entre eux sont touchés par un handicap. Certains se connaissent déjà, d'autres non. Arrivée 10h : accueil, présentations, que va-t-on faire de cette journée ? Je vous propose qu'on apprenne ensemble des choses aux poneys, en utilisant « les apprentissages par renforcement positif » ! Quèsako ??? Et me voilà leur racontant comment le cheval peut apprendre des choses, comment il peut comprendre que ce qu'il fait et ce que l'on attend de lui grâce aux récompenses, que grâce à ce petit appareil qui fait un clique et qu'on nomme « clicker », on peut récompenser le cheval au moment où il fait l'action et non quand il l'a terminée. Merci à Hélène ROCHE et à sa formation sur le « clicker training », qui me donne un outil pédagogique et ludique fort intéressant !

Nous devisons alors sur ce que nous pourrions apprendre à nos poneys. « À faire la pirouette ! », « à sauter des obstacles ! », « à marcher en crabe ! ». Tous se décident pour faire marcher les poneys en crabe. Bon, d'accord ! Mais par quoi débuter ? Là commencent les choses sérieuses : comment décomposer les apprentissages nécessaires à l'objectif final ? Les débats vont bon train et Annso se met à quatre pattes (si-si ! pour de vrai !) pour illustrer leurs propositions, pour montrer comment le cheval pourrait faire pour se déplacer en crabe… On a bien ri !

Tous ensembles, on a fait une liste d'étapes. Puis nous avons découpé les carottes. Puis nous avons « joué » avec les clickers, pour apprendre à cliquer au bon moment. Travail d'attention, de concentration, de coordination pour les enfants ! En plus d'une franche rigolade, là encore, car chacun son tour propose un stimulus, les autres doivent cliquer quand : on tape dans les mains, on saute en pliant les genoux… Cette première étape, studieuse et ludique en même temps, a permis de « con-centrer » les enfants autour d'un objectif commun, quelle que soit leur problématique ou leur âge. Elle leur a permis aussi d'organiser différentes séquences, avec un ordre chronologique dans les séquences, faisant appel à une stimulation cognitive importante.

Après déjeuner, nous allons chercher Eider, Jongleur, Onyx, Roméo. Deux enfants, (qui se rencontrent pour la 1ère fois dont un en difficulté et l'autre non) décident spontanément de se mettre en binôme avec le dernier arrivé, le jeune Roméo, mulet rigolo qui parfois hennit et parfois braie ! Après avoir pris soin des poneys par un méga pansage, les clickers sont prêts à pétarader, les carottes dans les sacoches prêtes à être croquées !

L'après-midi, on commence par apprendre au poney à faire le lien entre le clique et la récompense, puis à ne pas se jeter sur les carottes, puis à être à l'écoute… En milieu d'après-midi, les poneys commencent à se bouger de manière latérale. Le temps de la pause est arrivé, les enfants sont fiers de leurs résultats, comparent leurs techniques, chacun respectant les idées des autres. L'après-midi se terminera avec une petite séance de voltige, à la hauteur des désirs et capacités de chacun, s'encourageant les uns les autres.

Bilan de cette journée : l'objectif de faire se rencontrer et partager les enfants autour d'un projet commun avec le cheval est atteint. Le projet visant à vivre l'intégration est donc

réalisé. Au cours de cette journée, tous les enfants ont pu développer leurs capacités : d'écoute, d'attention, de concentration, leur coordination, leurs capacités de raisonnement, d'organisation, lors d'une journée d'amusement et de partage. Tous étaient contents et le : « quand est-ce qu'on recommence ? » vient donner l'évaluation des enfants.

Voilà donc une petite journée d'équicie, un peu originale par rapport à mon quotidien, et en tout cas qui enrichit encore mon expérience. Merci les enfants, merci les poneys ! A moins que ce ne soit merci les poneys, merci les enfants ? Enfin, merci à tous.

Ethologie Equine

Comprendre les moyens de communication utilisés par les chevaux et les utiliser

Par Hélène Roche, éthologiste équin

Dans le numéro précédant de la revue, nous avons abordé la communication auditive et olfactive. Aujourd'hui, Hélène Roche nous permet de mieux comprendre la communication tactile

Chez les chevaux, à la différence d'autres espèces comme le chat ou le chien, les contacts tactiles ne sont pas à la base des échanges entre individus. Ils existent tout de même dans le toilettage mutuel ou allo-grooming, observé entre chevaux qui s'apprécient, par exemple une mère et son poulain. Les chevaux se positionnent tête-bêche et mordillent leur partenaire, souvent à la base du garrot ou de la queue. Ce comportement, outre sa fonction hygiénique pour se débarrasser de poils morts ou atteindre des zones difficiles à gratter soi-même, permet également de diminuer le rythme cardiaque de chacun des animaux. On constate une augmentation des toilettages mutuels après des tensions sociales dans un groupe, probablement comme moyen d'apaisement.

Les chevaux se touchent également au cours des agressions par morsures ou coups de pieds. Cependant, dans les groupes stables, de telles démonstrations sont quasi inexistantes car la hiérarchie est bien établie. De simples menaces et des évitements suffisent à éviter les contacts physiques agressifs ou défensifs.

Quelle incidence pour l'homme ?

Nous avons souvent tendance à toucher les chevaux, les caresser, les tapoter, à tout moment. Dans notre esprit, il s'agit d'un geste amical, exprimant un attachement ou une récompense. En réalité, ces gestes peuvent être plutôt invasifs pour le cheval qui n'est pas particulièrement tactile. Pour que ce contact physique prenne sens et devienne un plaisir pour lui, on peut imiter le toilettage mutuel entre chevaux. Il faut alors gratter fort avec les

doigts et les ongles, en recherchant les zones que le cheval a du mal à gratter lui-même, par exemple derrière les oreilles, l'encolure, l'avant du poitrail, le garrot, l'intérieur des cuisses, la base de la queue. Chaque cheval a ses zones de grattage favorites que l'on peut découvrir en guettant le moment où l'encolure va s'allonger, la tête se relever et le bout du nez se transformer en petite trompe qui tourne sur elle-même. Là, le contact physique est assurément source de plaisir pour le cheval. Lorsque cette communication fonctionne bien entre vous, votre cheval peut prendre l'habitude de vous indiquer où le gratter. Si vous lui proposez de l'aider lorsqu'il tente de soulager une démangeaison mal placée, il va rapidement prendre l'habitude de tendre le nez vers cette zone pour vous demander de bien vouloir la gratter. S'il veut vous rendre la pareille en vous grattant une zone donnée du bout de ses lèvres, laissez le faire ou en tout cas ne le repoussez pas. Cet échange crée un renforcement positif que vous pouvez ensuite utiliser pour le récompenser, lors d'un apprentissage, en grattant une des zones favorites. Autre source de plaisir pour lui, mais qui peut être désagréable, voire douloureuse pour vous, c'est le grattage contre vous, comme il le ferait contre un arbre. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il ne s'agit pas d'une marque d'irrespect – le cheval n'a pas d'irrespect pour le congénère ou l'arbre contre lequel il se frotte- mais d'une fonction bien concrète que vous n'êtes pas obligé d'accepter ou à laquelle vous pouvez poser des règles.

Juridique

L'établissement professionnel, une structure à envisager pour les équiciens

Par Xavier Bacquet, avocat à la Cour de Paris,
auteur de La législation équine, aux Editions Larivière.

La plupart des équiciens s'installent sous forme associative pour héberger leurs activités. Pour autant, la forme associative ne leur permet pas de proposer d'autres prestations telles que la mise à disposition de chevaux en location pour la promenade ou pour l'instruction, l'entretien, le débourrage, le dressage ou la vente d'équidés, qui représentent pour les professionnels du secteur équestre des sources de revenus complémentaires. La forme juridique de l'établissement professionnel (EP) permet elle de créer une société commerciale, à but lucratif, dirigée par une personne titulaire d'une « carte professionnelle » délivrée par le Ministère de l'agriculture.
Si vous ouvrez un établissement professionnel sans avoir le diplôme de moniteur, la carte de loueur d'équidés peut vous suffire pour mettre à disposition des chevaux, proposer des pensions, sans que cela ne vous donne pour autant la possibilité d'enseigner ou d'accompagner les clients en promenade ou en randonnée. La carte de dresseur (pour le débourrage, le travail, la vente) peut elle aussi s'obtenir sans monitorat.

L'EP peut donc vous permettre d'envisager des compléments d'activité et de revenus parfois nécessaires à votre activité d'équicien. Il faut, avant l'ouverture de la structure, obtenir une autorisation municipale et s'adresser aux services des Haras nationaux de la circonscription où est situé l'établissement.

Pratique

Questions de Clémence L, enseignante en équitation et équicienne, en Bourgogne :

- En cas d'accident lors d'une séance d'équicie, comment se répartissent les responsabilités entre l'équicien qui loue des chevaux et le centre équestre qui l'héberge ?
- Quels justificatifs demander aux personnes et/ou aux institutions ? Certificat médical, "décharge", attestation d'assurance? Quelle est la valeur juridique de ces certificats en cas de problème?
- La licence FFE couvre-t-elle les personnes avec handicaps? Tous ? Aussi bien dans un projet d'équitation adaptée que dans un projet d'équicie ?

Notre conseiller juridique, maître Xavier Bacquet, répondra à ces questions lors de nos prochaines parutions.
N'hésitez pas à nous transmettre vos questions : revue-mediation-equine@equitaide.com

TOUTE L'EQUIPE DE LA REVUE DE LA MEDIATION EQUINE VOUS SOUHAITE UNE BELLE RENTREE ET VOUS DIT A BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE EDITION !

*Copyright © *|Equit'aide - Handi cheval|* tous droits réservés.*

This email was sent to fnhc@wanadoo.fr
why did I get this? unsubscribe from this list update subscription preferences
Equit'aide - Handi Cheval · Ferme de Mange-seille · Lixieres 54610

MailChimp